

Premières tendances

recensement
agricole
2010

En 10 ans, l'emploi agricole (exprimé en UTA) a diminué de 24 % en Seine-et-Marne. En 2010, 5 700 personnes travaillent régulièrement dans une exploitation agricole, contre 7 100 en 2000.

Les piliers de cette main d'œuvre sont les chefs d'exploitation et les co-exploitants : leur nombre s'est réduit mais leur participation aux travaux a augmenté de 5 % en 10 ans.

La participation de la famille, hors exploitants, se réduit à 9 % de la force de travail en 2010 contre 13 % en 2000. Cette baisse est plus marquée dans les exploitations moyennes. Le nombre d'actifs familiaux salariés reste faible.

Hors cadre familial, le nombre de salariés diminue rapidement en nombre : 1 500 salariés en 2010 contre 1 850 en 2000. Ils assurent un peu moins d'un tiers du travail (dans les grandes et moyennes exploitations) en 2010, un niveau très proche de celui de 2000.

L'externalisation des travaux progresse et compense la réduction de la main d'œuvre occasionnelle.

L'emploi agricole se réduit, se spécialise et s'externalise parfois

En Seine-et-Marne, en 2010, 5 700 personnes participent régulièrement au travail dans les exploitations agricoles. Les chefs d'exploitation et les coexploitants constituent le pilier de cette main d'œuvre. Ils fournissent 56 % du travail (+ 5 % par rapport à 2000).

Si la participation de la famille est traditionnelle dans ce secteur, elle se réduit fortement et ne constitue plus que 9 % de la force de travail en 2010 contre 13 % en 2000. Cette baisse est plus marquée dans les grandes et moyennes exploitations mais n'épargne pas les petites exploitations. Les conjoints travaillant sur l'exploitation représentent près de 20 % des actifs familiaux. Parmi eux, un peu plus d'un quart ont le statut de co-exploitant. En termes de temps de travail, 63 % des actifs familiaux travaillent plus d'un mi-temps sur l'exploitation. Pour autant 94 % d'entre eux n'ont pas le statut de salarié. Les contributions de courte durée, inférieures à un quart de temps, concernent un peu moins de 25 % des actifs familiaux. En termes de statut, le nombre d'actifs familiaux salariés reste faible (5 % des membres de la famille sont concernés) et a diminué de 18 % entre 2000 et 2010. Il concerne pour plus

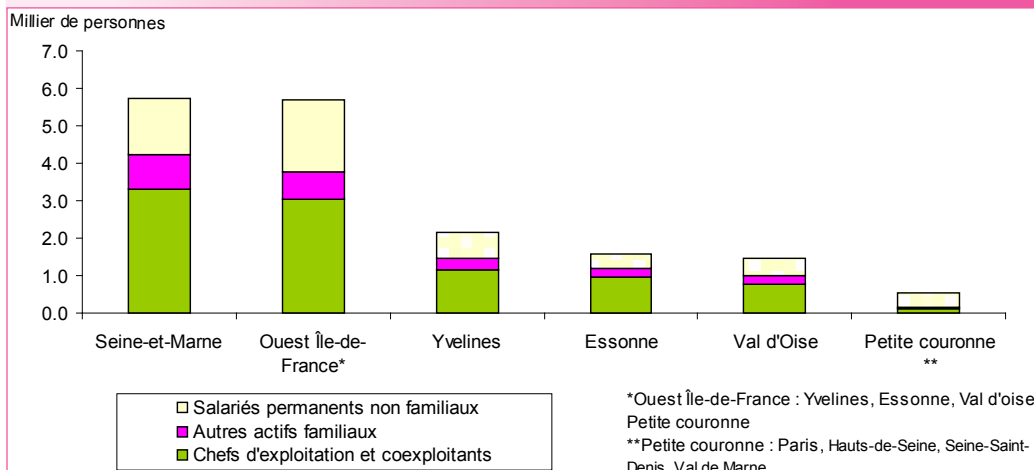
de 40 % des chefs d'exploitation ou co-exploitants.

Les salariés hors cadre familial fournissent 27 % du travail (contre 32 % à l'échelle de l'Île-de-France) en 2010, soit un niveau très proche de celui de 2000. Leur nombre a diminué à un rythme bien supérieur à celui des exploitants (respectivement - 19 % pour - 13 %). Ils sont pour la plupart salariés des moyennes et grandes exploitations.

Enfin, 7 % du travail est assuré par une main d'œuvre occasionnelle ou saisonnière. Elle est employée pour un peu plus de la moitié pour les productions dominantes du département (céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves, autres grandes cultures). L'horticulture emploie un peu plus d'un quart de la main d'œuvre (23 % pour le maraîchage et la floriculture et 4 % pour les arboriculteurs et pépiniéristes) et les exploitations de culture et/ou d'élevage diversifiés 12 %.

Les prestataires externes, entreprises de travaux agricoles (ETA) et CUMA, interviennent pour 2 % du travail, soit deux fois plus qu'en 2000.

3 310 chefs d'exploitation et coexploitants en Seine-et-Marne



Source : Agreste-recensement agricole 2010

Les 10 % des exploitations les plus grandes en Seine-et-Marne contribuent à 32 % du potentiel de production standard de la région.

Parmi les 10 % des exploitations les plus grandes :

- 80 % sont spécialisées en grandes cultures
- 8 % sont spécialisées en horticulture.

■ Le recensement agricole, une opération européenne, a lieu tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français.

A cette occasion sont réalisées des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ A partir d'octobre 2011 et tout au long de l'année 2012, des études spécifiques par thématique et des données plus détaillées seront progressivement diffusées.

■ Sur internet et par commune seront disponibles :
- une cartographie interactive
- des données de cadrage
- des données détaillées

Suivez l'actualité du recensement sur

www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur

<http://www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes

La Seine-et-Marne compte 2 650 exploitations, soit la moitié des exploitations d'Île-de-France. Ces exploitations occupent un espace important : 336 000 hectares de superficie agricole, cultivée ou utilisée, mais aussi des bâtiments, des cours, des bois, des landes. Au total les exploitations agricoles s'étendent ainsi sur 342 000 hectares.

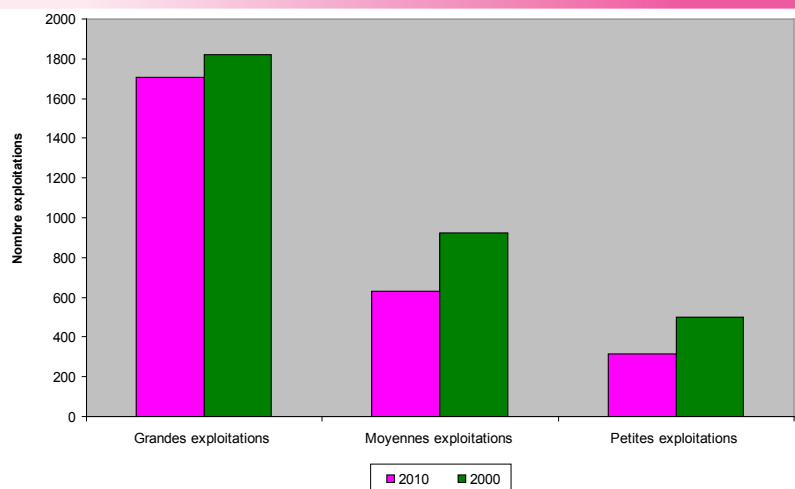
590 exploitations ont disparu en dix ans, une sur deux en quarante ans. La baisse du nombre d'exploitations en dix ans est concentrée dans certains secteurs : le maraîchage (1 sur 2 ont disparu), l'horticulture ornementale et l'aviculture (2 sur 5 ont disparu). En revanche, la baisse du nombre d'exploitations réalisant des grandes cultures est plus modérée : 1 sur 6 a disparu. En Seine-et-Marne, la superficie agricole a diminué de 2 %

en dix ans (au niveau régional, la baisse est de 2,4 %).

2 340 exploitations ont un potentiel de production d'au moins 25 000 €. Ce sont les moyennes et grandes exploitations au sens économique du terme. Elles représentent 88 % de l'ensemble des exploitations, contribuent à 99 % de la production agricole potentielle et occupent 99 % de la superficie agricole.

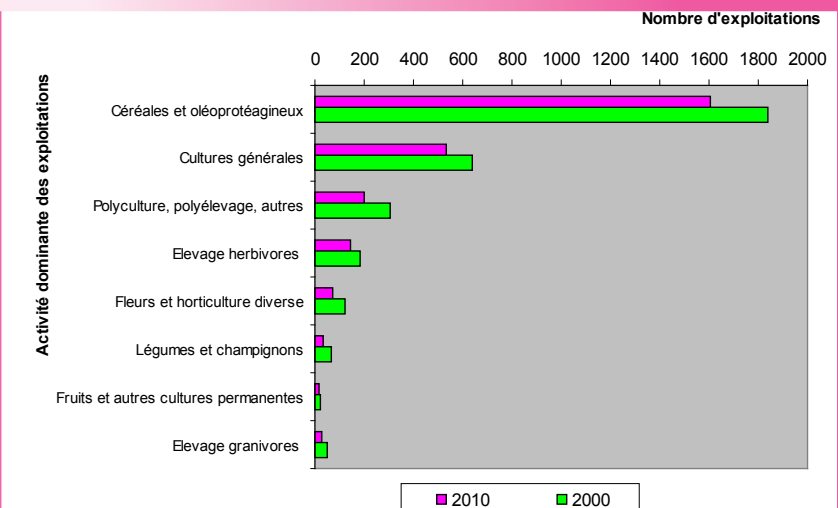
Les grandes exploitations, dont le potentiel de production dépasse 100 000 €, sont de plus en plus nombreuses : 64 % des exploitations en 2010 contre 56 % en 2000. Elles produisent 90% de la production agricole potentielle du département de la Seine-et-Marne.

Forte diminution des petites et moyennes exploitations



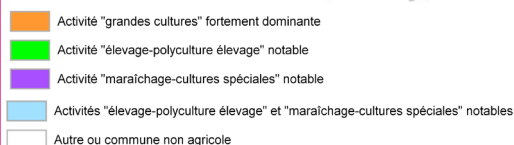
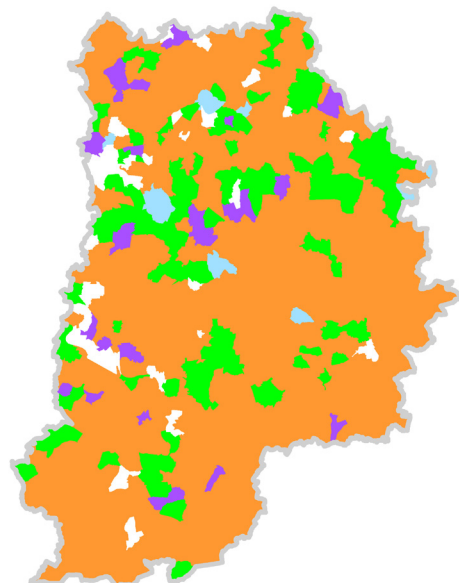
Source : Agreste - Recensements agricoles

Les céréales dominent le paysage agricole de la Seine-et-Marne



Source : Agreste - Recensements agricoles

Activité agricole dominante des communes en Seine-et-Marne



336 milliers d'hectares de surface agricole utilisée (SAU)

- 82 % de la SAU en cultures de céréales, oléoprotéagineux
- 40 % de la SAU en blé tendre d'hiver
- 8 % de la SAU en plantes industrielles de transformation
- 4 % de la SAU en cultures fourragères ou Surface Toujours en Herbe (STH)
- 4 % de jachère

Parmi les exploitations de la Seine-et-Marne:

- 9 % ont des bovins
- 3 % ont des vaches laitières
- 5 % ont des vaches allaitantes
- 9 % ont des équidés
- 6 % ont de la volaille
- 4 % ont des ovins
- 3 % ont plus de 10 ruches

Sources : BD Carto® IGN, INSEE, Agreste-Recensement Agricole 2010

Près d'un tiers des exploitations sont des EARL et le fermage prédomine

Le poids de la forme sociétaire EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) augmente et concerne en 2010 près d'un tiers des exploitations (moitié moins au niveau national). Les exploitations agricoles restent dirigées par des entrepreneurs individuels pour moitié d'entre elles (51 %). Au niveau national, le poids des entrepreneurs individuels est plus important (69 %). Les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) continuent de se positionner à un niveau modeste en terme de représentativité (3 %) en Seine-et-Marne. Le taux national pour cette forme juridique

s'élève à 8 %. Enfin, les sociétés civiles (SCEA,...) représentent à elles seules 12 % des exploitations de la zone contre 8 % en 2000.

En Seine-et-Marne, le fermage - la location des terres - concerne 86 % de la SAU en 2010 contre 75 % en moyenne nationale. Le fermage a progressé : il ne concernait que 75 % de la SAU en 2000. Les terres en propriété ne représentent plus que 14 % de la SAU contre 25 % en 2000. Pourtant, les exploitants ont le plus souvent recours simultanément à ces deux modes de faire-valoir.

Progression de l'activité de diversification

En 2010, 12 % des exploitations de Seine-et-Marne pratiquent une activité de diversification contre 8 % en 2000. 80 % de ces exploitations sont spécialisées en grandes cultures et 20 % ont une activité dominante d'élevage ou une activité combinant les grandes cultures et l'élevage.

14 % des exploitations réalisent de la commercialisation en circuit court contre 12 % en 2000. Parmi ces exploitations, 36 % ont une activité dominante

de grandes cultures, 29 % ont une activité dominante d'élevage ou une activité combinant les grandes cultures et l'élevage et 12 % sont des maraîchers.

La vente directe au consommateur se traduit principalement par la vente à la ferme (56% des exploitations) et sur les marchés (18 % des exploitations). Le mode de vente en paniers (type AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) reste marginal (5 % des exploitations).

Parmi les exploitations réalisant une activité de diversification :

- 50 % pratiquent le travail à façon agricole
- 18 % pratiquent l'hébergement
- 12 % pratiquent une activité de loisirs (par exemple, visites de l'exploitation, fermes pédagogiques ...)
- 11 % pratiquent la transformation de produits agricoles
- 5 % pratiquent la production d'énergies renouvelables

Parmi les exploitations réalisant de la vente directe au consommateur:

- 24 % vendent des légumes
- 14 % vendent du miel
- 14 % vendent des œufs ou volailles
- 13 % vendent des fruits

126 hectares en moyenne par exploitation en Seine-et-Marne

	Seine et Marne		Ouest francilien*		Île-de-France		France métropolitaine	
	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)
Exploitations agricoles	2 653	-18	2 422	-27	5 075	-22	490 010	-26
Chefs d'exploitation et coexploitants	3 310	-13	3 037	-24	6 347	-18	603 899	-21
Salariés permanents	1 495	-19	1 915	-33	3 410	-27	154 948	-6
Travail agricole (UTA)	4 373	-24	4 756	-32	9 129	-28	751 000	-22
Superficie agricole utilisée (millier hectares)	336	-2	233	-3	569	-2	26 961	-3
Superficie agricole utilisée moyenne (hectares)	126	20	96	32	112	26	55	31
Cheptel de bovins	17 617	-11	11 427	-18	29 044	-14	19 419 725	-4
Cheptel de vaches laitières	4 171	-13	2 223	-17	6 394	-14	3 718 587	-11
Cheptel de vaches nourrices	3 588	-8	2 668	-17	6 256	-12	4 102 204	-5

* comprend les départements Essonne, Yvelines, Val d'Oise, Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.
Champ : ensemble des exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)

- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui

participent au travail de l'exploitation agricole. Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelque soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard**

(**PBS**). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ **CUMA** : Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole regroupent des agriculteurs qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements sur leur exploitation

■ **La commercialisation en circuit court** comprend la vente directe au consommateur (à la ferme, au marché, en point de vente collectif ou en paniers) et la vente indirecte avec un seul intermédiaire (par exemple, vente du producteur à une grande surface).

Agreste : la statistique agricole



Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Driaaf)
Adresse : 18, avenue Carnot F- 94234 Cachan
**Service régional de l'information statistique
et économique (Srise)**

Tél. : 01 41 24 17 00

Site internet : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

Courriel : srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Directrice : Pascale Margot-Rougerie
Directeur de la publication : Yves Guy
Rédacteurs : Sophie Armoogum,
Sylvie Bernadet, Nabah-Eddine
Djalim, Sylvie De Smedt.
Composition : Sabrina Grégoire.
ISSN : 0246-1803

recensement
agricole
2010